

L'APAVE organise son « SAFETY DAY »



C'est dans le cadre de la «Journée mondiale de la sécurité et de la santé de l'homme au travail» que l'APAVE organise sa Journée SAFETY DAY le vendredi 17 avril 2015 de 11h00 à 17h30 sur Nice.

Organisée sous la forme d'un village, cette journée s'articulera autour d'ateliers pratiques, de conférences et de stands informatifs dont la thématique commune est la prévention de la santé et de la sécurité au travail.

L'AMETRA06 a souhaité participer à cette manifestation en droite ligne avec ses missions de service de santé au travail. Notre équipe vous accueillera tout au long de cette journée sur un stand afin de vous présenter nos prestations et de répondre à vos questions.

Notre ingénieur en évaluation des risques animera également une conférence sur «La stratégie et les enjeux de l'évaluation du risque chimique».

Programme complet sur : www.apave.com

Prévenir, protéger, vacciner...

C'est le slogan de la Semaine de la vaccination européenne, coordonnée et encadrée par l'OMS dans 53 états. Son objectif est d'accroître la couverture vaccinale en sensibilisant les populations à l'importance de la vaccination.



Etre à jour de ses vaccins c'est se protéger à titre individuel mais c'est aussi protéger les autres, qu'il s'agisse de son environnement privé ou professionnel.

Rappelons que pour certaines professions, être à jour de ses vaccins est vivement recommandé.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre médecin du travail.

Plus d'information sur : www.semaine-vaccination.fr

Témoignage adhérent

FICHE D'IDENTITE :

Nom : BioPreserv

Activité : Offre de prestations de services en microbiologie, chimie et réglementation pour l'industrie des produits cosmétiques, de peinture, produits vétérinaires et détergents sensibles à la détérioration microbiologique.

Année de création de la start-up : 2011

Directeur et Responsable R&D : M. Thierry LACOUR

Lieu : Grasse, pépinière d'entreprises «InnovaGrasse»

Effectif : 6 personnes pour gérer 330 projets/an

Site Internet : www.biopreserv.fr



Monsieur Lacour, comment avez-vous été amené à solliciter les services de l'AMETRA06 ?

Lors d'une visite sur notre site, notre médecin du travail, le docteur Flutet, nous a informés que l'AMETRA06 pouvait nous offrir les prestations de leur Ingénieur en évaluation des risques afin de nous apporter conseils et recommandations en matière d'identification et de prévention des risques professionnels.

C'est ainsi que nous avons reçu M. Julien Cochard dans le cadre de la mise à jour de notre DUER.

Sur quels points l'AMETRA06 vous a-t-elle apporté son aide ?

L'accompagnement de M. Cochard a permis de structurer notre démarche d'évaluation des risques chimiques et biologiques, ce qui n'est pas forcément facile quand on n'est pas spécialiste et encore moins quand notre société est toute jeune.

La première étape a donc été la réalisation d'un audit des risques présents dans nos laboratoires afin d'évaluer la dangerosité des postes et des produits manipulés.

Après cet audit, Julien Cochard et Loïc Mauri, notre ingénieur, ont collaboré pour mettre en place un plan



d'actions sur 4 grands axes :

- Elaboration d'un listing de dangerosité des produits qui nous a permis de mettre en place une cartographie de dangerosité d'environ 500 produits qui s'intègre parfaitement dans notre manuel qualité et qui a abouti à un stockage étudié des produits chimiques.

- Recherche de dangerosité de manipulation de micro-organismes de classe II et de produits chimiques concernant une collaboratrice enceinte ; suite à cela, le Dr. Flutet est intervenue pour l'informer et la sensibiliser aux risques qu'elle encourait et aux précautions à prendre pour manipuler ces produits.

- Amélioration de la protection de l'opérateur par des préconisations pour améliorer le système d'extraction d'air.

- Validation du logiciel Colibrisk, outil d'évaluation des risques chimiques, qui aujourd'hui, grâce à un travail précieux de synergie entre l'AMETRA06 et BioPreserv, est proposé à l'ensemble des autres adhérents.

Que vous a apporté cette collaboration ?

Avant tout, elle a été l'occasion de découvrir tous les champs d'interventions et les prestations comprises dans la cotisation proposées par notre service de santé au travail, qui, contrairement à ce que l'on pensait, ne se limite pas aux visites médicales. Le travail effectué est l'assurance que nos collaborateurs sont mieux protégés et qu'ils travaillent en sécurité et en toute confiance au quotidien (adaptation des protections collectives et individuelles, actions de sensibilisation à la prévention des risques...).

Vis-à-vis de nos clients, cette démarche structurée apportée par l'AMETRA06 est un gage de sérieux, de qualité et d'engagement, éléments clés quand on travaille sur des produits dangereux.

Enfin, la découverte de l'outil Colibrisk nous a permis de gagner du temps pour évaluer les risques et de gagner en autonomie par un transfert des compétences de l'ingénieur AMETRA06 vers notre ingénieur.

Vos formations en santé sécurité au travail...

Nous vous informons que depuis le 1er mars 2015, **les formations dispensées par l'AMETRA06 sont prises en charge dans le cadre de la prestation globale en santé travail couverte par votre cotisation annuelle.**

Qu'est-ce que cela change pour vous ?

Désormais, les formations :

- Gestes & Postures
 - Prévention des risques liés à l'activité physique
 - Sauveteur secouriste du travail
 - Maintien et actualisation des compétences du sauveteur secouriste du travail
- seront dispensées à titre gratuit et ne seront plus imputables sur votre plan de formation.

Evaluation du risque chimique

L'AMETRA06 vous propose une nouvelle prestation comprise dans votre cotisation : **l'accompagnement à l'évaluation du risque chimique.**

Cette prestation vise à vous apporter une meilleure identification des dangers des substances (ACD, CMR, poussières et fumées) présentes au sein de votre entreprise et à vous fournir un outil d'évaluation adapté pour répondre à votre obligation réglementaire (art. R.4412-5 du Code du travail) en toute autonomie. Pour aller plus loin, une deuxième phase consacrée au suivi de votre démarche et aux mesures de prévention pourra vous être proposée.

Contactez-nous à : stp@ametra06.org ou téléchargez notre dépliant sur www.ametra06.org



Mon stagiaire doit-il passer une visite médicale ?

Un stagiaire n'est pas lié à l'entreprise dans laquelle il effectue son stage par un contrat de travail. Il n'est donc pas soumis à la visite médicale et ce quelle que soit la durée de son stage. Par contre, s'il occupe un poste à risque, doit être précisé dans la convention de stage qu'une visite médicale est obligatoire.

AMETRA06 INFO est édité par l'AMETRA06.

Siège et administration : Le Petra, 2-4 rue Jules Belleudy, 06203 NICE Cedex 3

Email : administratif@ametra06.org - Tél. : 04.92.00.24.70 - Fax : 04.93.55.11.46 - Contact : Sophie Chantelot - Chargée de communication : s.chantelot@ametra06.org

Retrouvez cette lettre sur notre site Internet www.ametra06.org